

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Présents : BARRIER JA – BACHER M - GUICHARD P – D'AVERSA M - CARCELES P - - JADOT S-CHOMIENNE – MICHAUD - ALMERTO A - BONNARD R - COTTANCIN B CARRIERE C — CALEYRON S

Excusés avec pouvoirs : LA MELA P (pouvoir à BARRIER JA)

Absents : VIALLARD JL

Procurations : 1

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : GUICHARD P

Délibération N°18-2026 : Droits de place : TARIFS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a fixé les tarifs du domaine public. Il propose de procéder à leur actualisation

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs comme suit :

Marché hebdomadaire : 1 € le mètre linéaire par jour de présence et limiter à 5 € par jour de présence

Commerçant ambulant régulier (coiffeur, pizza, burger...) : 2 € le mètre linéaire par jour de présence

Commerçant ambulant ponctuel lors de manifestation : 30 €

Terrasse bars et restaurants : 15 € le m2

Le secrétaire
GUICHARD Patrick



Publié sur le site internet le
30/04/2026 par Béatrice GOUY
Secrétaire de Mairie

Certifiée conforme
Farnay, le 24 avril 2026
Le Maire
Jean-Alain BARRIER



MAIRIE DE FARNAY
42-LOIRE